

Image not found or type unknown



Les droit d'un beau père légal mais le père es en vis ?

Par **news30**, le **20/07/2010** à **08:50**

Bonjour,rnvoila je suis une maman de 4 enfants et j'aurais voulu savoir si il y aurais des démarche a faire pour que leur beau père soit pris en compte dans ma situation mais le père n'es pas décéder mais il na plus de droit parentaux sur mes enfants alors est ce que j'ai une chance que mon concubin a des droit légal sur eux ? si oui quelles démarches je dois faire et ou m'adresser merci de me répondre le plus rapidement ou de me contacter sur ***** merci j'attend de vos nouvelles bonne journées a vous et merci pour votre aide.rnrnrn**N'indiquer ni nom, ni n° de téléphone*